



Compte rendu CGT CSE du 19 janvier 2021

Ce document n'est pas un compte-rendu exhaustif de tous les échanges qui se sont tenus au cours de la réunion, mais destiné à vous informer des principaux points abordés lors de la réunion, avec une analyse de notre syndicat si nécessaire.

Vœux du Président

M. ESPIL adresse ses meilleurs vœux au CSE, en son nom ainsi qu'au nom du Conseil d'Administration. Il souhaite entretenir un dialogue serein et constructif avec les élus, malgré le contexte difficile et éprouvant de ces derniers mois en raison de la crise sanitaire. La question du bien-être au travail est également très présente dans son discours.

Approbation du PV du CSE du 15 décembre

Approuvé suite aux modifications apportées par la DG et ajouts de la CGT.

Consultation et avis du CSE sur la prolongation du recours au chômage partiel sur le PEVLC

Présentation du document par la DRH, avec proposition de recours au chômage partiel jusqu'au 31 mars.

Les salariés du service logistique sont « épargnés » par cette mesure de chômage partiel puisqu'ils sont occupés.

La DG indique que tous les séjours de l'Inspection Académique ont été annulés. L'association espère le maintien des colonies sur février à Arette (à partir du 7 février), mais l'offre pourrait ne plus correspondre à ce qui a été vendu en raison de l'incertitude concernant la réouverture des remontées mécaniques.

Les locaux de Socoa sont occupés par 12 enfants de la MECS d'Anglet (en travaux) pour une durée de 2 ans. Cela permet une activité hébergement et restauration.

La DG explique que cette mesure de chômage partiel a pour objectif de réduire le coût des charges fixes, mais cela ne sera pas suffisant si la situation perdure dans le temps.

Les membres du CSE émettent un avis favorable à la prolongation du recours au chômage partiel.

Point sur les cuisines de l'association : le rapport d'expertise a été rendu fin décembre.

- **Le CSE peut-il en avoir connaissance ?**
- **Quel est le calendrier des actions prévues ?**
- **A quand un groupe de travail incluant les professionnels ?**

Les documents de travail ont été transmis le jour-même du CSE, la CGT demande donc un délai supplémentaire afin de pouvoir en prendre connaissance et les analyser.

Constat est fait de la nécessité d'améliorer la prestation et la qualité, de développer les circuits courts et les produits biologiques.

L'association va solliciter l'ARS et le Conseil Départemental afin de lancer les investissements à hauteur de 1 200 000 €. L'objectif étant de proposer un emploi à tous les salariés concernés par les cuisines sur ce secteur géographique.

La CGT demande à la DG si l'investissement n'est pas trop élevé au regard de l'objectif ? La DG ne sait répondre, et précise que le plus gros investissement va concerner l'ESAT Jean Genève puisque l'espace restauration doit être créé.

La CGT insiste sur la nécessité de formation du personnel, qui sera amené à travailler différemment et demande à l'association d'anticiper. La DG indique que les travaux pourraient s'étendre sur plusieurs mois, il serait donc intéressant de pouvoir former les personnels dans cet intervalle.

La CGT s'inquiète pour le maintien des emplois des cuisiniers mais aussi du personnel de service.

Quant au groupe de travail, la DG informe qu'il sera mis en place après avis favorable des financeurs.

Retour sur l'attribution de la prime COVID (chiffres demandés et situations individuelles remontées à la direction générale)

Sur le financement ARS : 232 salariés ont perçu 800 € et 168 ont touché 1 000 €.

Sur le financement Conseil Départemental : 27 salariés ont perçu 800 € et 131 salariés ont touché 1000 €.

L'association a été saisie pour la situation de 4 personnels. La CGT remet ce jour à la DG 3 courriers de professionnelles qui sollicitent des explications supplémentaires sur l'attribution de cette prime.

Quand la CGT questionne sur les enveloppes allouées et les sommes versées, la DG indique que l'association doit rembourser l'ARS (acompte perçu non versé en totalité) et devra financer environ 40 000 € sur ses fonds propres.

Quelles dispositions seront appliquées pour le télétravail au-delà du 15 janvier 2021 ?

La cellule de crise associative a décidé le maintien du télétravail partiel jusqu'à fin janvier.

Il ne faut pas oublier que notre cœur de métier est l'accompagnement, et que cela est difficilement réalisable à distance.

M. GRACIA travaille sur le RETEX, des fiches actions devront être instaurées et le CSE y sera associé.

La CFDT a fait parvenir à la DG une proposition d'accord sur le télétravail, la CGT précise qu'elle n'y est pas favorable et que ce dispositif doit rester temporaire (fort impact sur les risques psycho-sociaux notamment du fait de l'isolement des professionnels).

Point sur les directives liées au COVID et l'organisation dans les établissements

Les membres de la cellule de crise travaillent chaque semaine en fonction du contexte et réfléchissent aux actions à mettre en place.

La CGT demande à recevoir davantage de communication émanant de cette cellule de crise, la DG y est favorable et précise que des questions peuvent y parvenir le mardi ou mercredi précédant la réunion.

La nouveauté concerne la vaccination. Les usagers de FAM et MAS sont prioritaires pour se faire vacciner tout comme les professionnels de plus de 50 ans, les travailleurs d'ESAT le seront après.

Retour sur le collège QVT dans les CMPP et la réunion du 8 janvier 2021

10 salariés environ y ont participé et ont pu s'exprimer assez librement, mais questionnent sur l'utilité d'un tel dispositif. Constat est fait que la visioconférence n'était pas performante.

Les salariés sont également soucieux de ce qui va être restitué par le cabinet Formétis. La DRH précise que la restitution sera décidée conjointement avec les membres du collège QVT.

Mouvement des médecins au sein de l'association.

La DG indique procéder à de nombreuses diffusions de postes et appels à candidatures sur des magazines et sites spécialisés.

Point sur la démission du médecin psychiatre au CMPP de Pau. N'était-ce pas prévisible ? Comment envisage-t-on la suite ? Comment un CMPP peut-il fonctionner sans médecin ?

Le CSE fait part des inquiétudes de l'équipe, Dr MOREL va bénéficier de ses droits à la retraite prochainement et il ne restera plus que le temps du Dr BIBETTE.

L'absence de médecin, même provisoire, engendre des modifications dans la prise de responsabilité. Le médecin doit être le garant des soins. Le directeur général indique ne pas vouloir se passer de médecin, il souhaite qu'il y en ait un sur chaque pôle.

La prolongation de M. MORA jusqu'au 31 mars est liée à l'absence de Mme DELIBIE.

Point sur la situation de l'IEMFP « Hameau Bellevue » de Salies de Béarn

Mme CHIOISI, du cabinet ANTEIS, doit faire part de sa proposition d'intervention à l'association dans les prochains jours. La mise en place de 2 comités de pilotage est abordée : un au niveau associatif, l'autre au niveau de l'établissement.

La CGT s'étonne des délais importants étant donné l'urgence de la situation à traiter.

La CGT interroge également la nomination d'une professionnelle sur le poste de cadre de santé. En effet, selon la fiche de poste, une expérience en management était demandée, or cette salariée n'en a pas. La CGT demande à l'association d'être transparente et d'expliquer sur quels critères la candidature de cette salariée a été retenue. La DG indique qu'elle procédera à une évaluation et prendra ses responsabilités.

Pour la CGT, le problème essentiel est le manque de communication. La CGT regrette que l'association ne s'appuie pas sur les personnels ayant une connaissance du fonctionnement et des particularités de cet établissement. Le turn-over important de ces dernières années n'est pas sécurisant pour les salariés.

Point sur la situation de la MECS « Clair Matin » de Borce

- **Situation financière**
- **Comment la DG explique-t-elle les écarts entre les propos rassurants tenus en juin 2020 et la réalité exposée lors du dernier CA ?**
- **Retour sur la période d'essai de Madame LUCIANI**
- **Point sur le recrutement du Responsable d'Etablissement**

Les résultats sont déficitaires depuis 2015 (-387 943 € en 2019) et les difficultés se confirment sur 2020 également. Le bâtiment est vétuste, peinture écaillée, moisissures, mauvaises literie... il y a beaucoup de choses à rénover/changer.

Il n'y a pas suffisamment de placements en raison de critères d'admission trop sélectifs. L'association sollicite le Conseil Départemental et propose un investissement à hauteur de 1 800 000 € pour le maintien et le développement de l'activité du site : projet de développement du DAED (visite au domicile) et élargissement de l'agrément pour accueillir de jeunes adultes MNA jusqu'à 21 ans en vue d'un travail conduisant à l'autonomie.

Mme Luciani n'ayant pas le profil attendu, l'association a mis fin à sa période d'essai au bout de 3 semaines. Une commission de recrutement est prévue le 27 janvier pour laquelle une candidature interne et 3 externes sont parvenues à la DG. Dans l'attente du recrutement, une organisation temporaire est mise en place avec le retour de Mr GUERRY.

La CGT a interpellé la DG sur la situation sanitaire de l'établissement fin décembre et demande aujourd'hui un retour d'informations. Des cas de COVID chez les usagers ont mis en difficulté les équipes (non-respect du port du masque et des gestes barrières entre autres). La CGT rappelle le contexte particulièrement difficile et le manque de communication, ainsi que la culpabilisation de certains professionnels qui se sont protégés ce qui est inacceptable pour la CGT.

La DG affirme avoir pris en compte la situation et avoir rappelé les règles sanitaires. La DG remercie d'ailleurs l'équipe consciencieuse, mobilisée et soudée de la MECS.

Point ITEP « Gérard Forgues » à Igon : pourquoi le médecin psychiatre qui partage son temps de travail entre l'ITEP et l'IME, et qui dispose d'un bureau à l'IME qu'elle est seule à occuper, ne peut-elle plus recevoir en consultation le mercredi matin dans son bureau quelques enfants de l'ITEP accompagnés par leurs parents ?

A priori, la direction du Castel ne permet plus au médecin de recevoir des usagers de Igon en consultation sur l'IME, en raison de l'application des règles sanitaires. Il semble que cela pose un problème sur l'ITEP et le suivi des jeunes, la DG se renseigne et apportera des éléments de réponse plus précis.

Informations sur la baisse éventuelle des indemnisations du chômage partiel

Un document est présenté par la DRH.

L'activité partielle ne concerne pas seulement la diminution d'activité mais aussi les salariés en arrêt de travail pour garde d'enfants et personnes vulnérables.

En janvier 2021, indemnisation à hauteur de 70 % du salaire horaire brut, l'employeur est remboursé à hauteur de 60%. Pour le secteur protégé et connexe, entreprises fermées administrativement, l'employeur est remboursé à hauteur de 70% (ce qui est le cas pour le secteur PEVLC).

A partir de février et mars, pour le secteur PEVLC, l'indemnité salarié sera identique à celle perçue en janvier mais le remboursement employeur ne se fera plus qu'à hauteur de 60%.

A compter d'avril, fin du régime spécifique, mise en place du cadre général. L'état ne remboursera plus qu'à hauteur de 36%, d'où un danger potentiel pour les fonds propres de l'association.

Point sur la situation du secteur PEVLC

Pour les vacances d'avril, à Arette la MECSA sera ouverte pour 20 enfants. Un catalogue été va être créé et mis à disposition pour les vacances d'été.

Pour le moment, il y a très peu de réservations donc une faible visibilité.

Désignation des Représentants de proximité à l'IME « Castel de Navarre » et au SESSAD SLO

IME Castel de Navarre : Karine BERGOULI, syndiquée CFDT, est désignée.

SESSAD SLO : Laure DUCAMP et Jessica GAILLARD sont désignées à l'unanimité par le CSE.

Foyer Cordey'a : Patricia ARRANTHABE et Céline TEMBOURRE sont désignées à l'unanimité.

La CFDT interpelle le CSE sur les RP de la plateforme Béarn SESSAD, considérant que les RP élues sur les différents établissements ne sont pas les RP de la plateforme (comprenant des salariés d'autres structures) en cas de fusion des agréments.

La CGT demande à étudier la situation de plus près et à faire preuve de vigilance, les RP ont été élues lors des dernières élections professionnelles et leur mandat est donc tout à fait légitime.

Etat d'avancement du projet de l'ESAT « Jean Genèse » dans les anciens locaux de l'UPAES

La vente de ce bâtiment ne pouvant aboutir, un projet d'élargissement de l'ESAT Jean Genèse est en réflexion pour l'aménagement de locaux de stockage et d'un atelier cuisine, ce qui permettrait de laisser de l'espace sur l'ESAT pour concevoir une salle de restauration (les travailleurs handicapés mangent actuellement à l'ADAPEI).

L'association a déposé une demande d'accord auprès de l'ARS pour la rénovation des locaux qui est estimée à 450 000 €.

Etat d'avancement du projet de centre de formation dans les anciens locaux de l'UPAES ?

L'implantation d'un centre de formation PEP64 pouvant accueillir 10 à 40 personnes est également en réflexion. La CGT demande de prévoir des hébergements sur place, le site n'étant pas central sur le département.

Réforme SERAFIN-PH : calendrier et feuille de route 2021

La DG présente deux illustrations de la mise en œuvre du dispositif SERAFIN-PH à travers la nomenclature définie : la communauté 360 et la réorganisation sur le Castel en 2 unités (soins et autonomie).

La CGT interroge sur la compatibilité entre le CPOM et SERAFIN-PH. Cette question sera remise à l'ordre du jour lors du prochain CSE.

L'IEMFP « Hameau Bellevue » va être raccordé au très haut débit. Est-il prévu un raccordement pour le bâtiment du CMPP/CSE ?

La réponse est oui, la DG précise qu'il ne s'agit pas de la fibre.

Questions diverses

Constitution d'un groupe de travail sur le document de visite propre aux CSSCT avec les membres de la CSSCT Centrale. Première réunion prévue le 29 janvier de 14h à 16h au siège.

La CGT demande à la DG de communiquer à l'ensemble des membres du CSE le Règlement Intérieur validé et signé. La DRH le fera parvenir.

Aide exceptionnelle du CSE pour un salarié de Igon : les membres du CSE conviennent de la somme qui devra être remboursée par le professionnel au regard de sa situation extrêmement délicate.

La délégation CGT au CSE